



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

195349

REÇU LE

10 JUIN 2025

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
De Saint-Dié-des-Vosges**



**INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ**

Olivier RUSSEIL
Délégué territorial Nord-Est

Dossier suivi par : Yannick QUIRIN
Tél : 03 89 20 16 87
Mail : y.quirin@inao.gouv.fr

N/Réf : OR/SA/LET35.25

Monsieur le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINT-DIE-DES-VOSGES
7, Place Saint-Martin
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

Colmar, le 5 juin 2025

Objet : PLUi-H de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 mars 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de PLUi-H de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Les communes de la Communauté d'Agglomération sont situées dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée/Appellation d'Origine Protégée (AOC/AOP) « Miel de Sapin des Vosges » et « Munster ».

Elles appartiennent également à l'aire de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Bergamotes de Nancy » et « Mirabelles de Lorraine » et à l'aire de production de l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Emmental français Est-Central », à l'exception des communes de BIONVILLE, PIERRE-PERCEE et RAON-LES-LEAU.

Le projet consiste en l'élaboration du PLUi-H de la Communauté d'Agglomération. Constituée de 77 communes et 73 353 habitants (2021), elle s'étend sur une surface de 98 000 ha.

Du point de vue agricole, c'est la filière laitière qui prédomine sur le territoire. A noter que selon les informations dont l'INAO dispose, la communauté d'agglomération compterait 11 producteurs de lait pour l'AOC « Munster », 23 apiculteurs producteurs d'AOC « Miel de sapin des Vosges » et 1 producteur pour l'IGP « Bergamotes de Nancy ». En outre, 73 producteurs sont certifiés en « Agriculture Biologique », principalement pour des activités d'élevage ; en termes de superficie, plus de 3500 ha sont certifiés (Agence Bio).

Les ambitions de l'EPCI sont d'augmenter la population pour atteindre 74 000 habitants en 2040. Pour ce faire, il projette de réaliser environ 3000 logements d'ici 2040. D'après la communauté d'agglomération, les futures constructions pourront être réalisées principalement au sein du tissu bâti existant.

Selon ses estimations, le seuil maximal de consommation foncière et d'artificialisation des sols sur la période 2022-2040 serait de 165 ha.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autres remarque à formuler sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice,
et par délégation

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 54 - DDT 88